

## PORTRAIT DE M. EMMERY, MAIRE DE DUNKERQUE PORTANT UNE ÉCHARPE D'HONNEUR

Cette toile, acquise en juin 1990, grâce à la Société des Amis du Musée, offre un intérêt tout particulier car elle est la seule représentation que nous connaissons à ce jour d'une écharpe d'honneur dont il ne semble matériellement pas subsister d'exemplaire.

L'origine des écharpes d'honneur pose un point d'interrogation ; il apparaît en effet qu'aucun texte n'a présidé à leur création, ni défini les critères d'attribution ; on sait seulement avec certitude, grâce à des documents - dont certains sont conservés dans nos archives - qu'une dizaine de maires ont reçu du Premier consul cette distinction.

Sans doute peut-on les rattacher à l'institution des armes d'honneur créées le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) par un arrêté consulaire ; mais cette récompense ne visait, il va sans dire, que les seuls militaires.

Bonaparte, conscient de cette lacune, fut amené à décerner à quelques maires une récompense spécifique : l'écharpe d'honneur (1).

Les destinataires de ces écharpes, de même que les titulaires d'armes d'honneur, devinrent membres de droit de la Légion d'honneur et firent partie des premières promotions.

Les dix maires qui reçurent cette distinction sont :

Parent Munet	maire du 1 <sup>er</sup> arrondissement de Lyon
Saint Rousset	" du 2 <sup>e</sup> arrondissement de Lyon
Bernard Charpieux	" du 3 <sup>e</sup> arrondissement de Lyon
Defontenay	" de Rouen
Poupart Neuflize	" de Sedan
Jean Werbrouck	" d'Anvers (Deux-Nétherres) (2)
Emmery	" de Dunkerque
De Bray	" d'Amiens
Le Tourneur	" de Granville
M. Porlier	" de Meriel (Seine et Oise)

Le portrait qui fait l'objet de cette étude représente le maire de Dunkerque, M. Emmery.

Nous le voyons debout, en pied, le bras droit appuyé sur un socle où se trouve le buste de Jean-Bart dont le nom est indiqué au-dessus d'une ancre marine. Il tient à la main une liasse de papiers ; la main gauche, posée sur la hanche, est cachée par l'écharpe rouge frangée d'or et d'argent, sur laquelle on lit ces mots brodés en lettres d'or : " donné par le Premier consul au maire de... ". La Légion d'honneur est accrochée au revers gauche de sa redingote noire aux parements brodés d'argent ; un baudrier blanc lui barre la poitrine retenant une épée dont on n'aperçoit que la garde. Il est en culottes blanches et bottes noires.

Posés sur une table recouverte de velours vert, à droite du tableau, un livre relié de cuir fauve et, sous un encrier, un document où est inscrit : Brevet Légion d'Honneur l'An XII".

(1) Le port d'une écharpe par des maires avait été décreté par la Convention du 14 avril 1793 : il s'agissait d'un simple ruban tricolore.

(2) Département formé à partir de la Belgique, réunie à la République par décret du 9 vendémiaire au IV (1<sup>er</sup> - X - 1795).

1<sup>re</sup> Division

Bureau  
du Nord

Echange d'hommes  
évoi du Comte

Paris le 5 fructidor an 11 de la République française

Le Ministre de l'Intérieur

au Citoyen Guimy Maire de Dunkerque

Si vous adressez à monsieur le Maire, la lettre  
par laquelle le premier Consul vous mande qu'il vous  
accorde une échange d'hommes

Si je suis flatté d'être chargé de vous transmettre  
cette marque de l'intérêt qu'a inspiré au chef du  
Gouvernement l'attachement des habitans de Dunkerque  
à la régle du premier Magistrat de cette Commune  
importante.

J'y joins avec grand plaisir le témoignage  
de ma satisfaction particulière de l'expression de l'attachement  
personnel que vous mevez inspiré.

Je vous prie de faire

Chapital

Votre Copie Conforme

Guimy

num

*Ministère de l'Intérieur*  
Bureau du Procureur

Réponse à la  
Lettre du 12. Juin<sup>me</sup>.

Enregistrement  
à l'arrivée W. C. L. A.  
au Départ W. G.

*Jeune*

Paris, le 15 Janvier au 12 de la République française.

Le Ministre de l'Intérieur,  
Au Citoyen La Cepel,  
Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Vous me demandez, Citoyen Grand Chancelier,  
d'avoir la Lettre du 12. Juin Mois, quelle soit  
destinée au fonctionnaire nommé Sacré-Saint-Martin  
surveillance qui est M. le Charrat d'Amourat.

Celui-là fonctionnaire qui ayant obtenu celle  
Marque d'distinction vous a été décerné  
vous le demandez.

Citoyen.

Portrait Ménestet, Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement.

Pierre Corsette, 55. du 2<sup>e</sup>.

Bernard Charpoux, 55. du 3<sup>e</sup>.

Defontenay, de Ronen, (Seine Inférieure.)

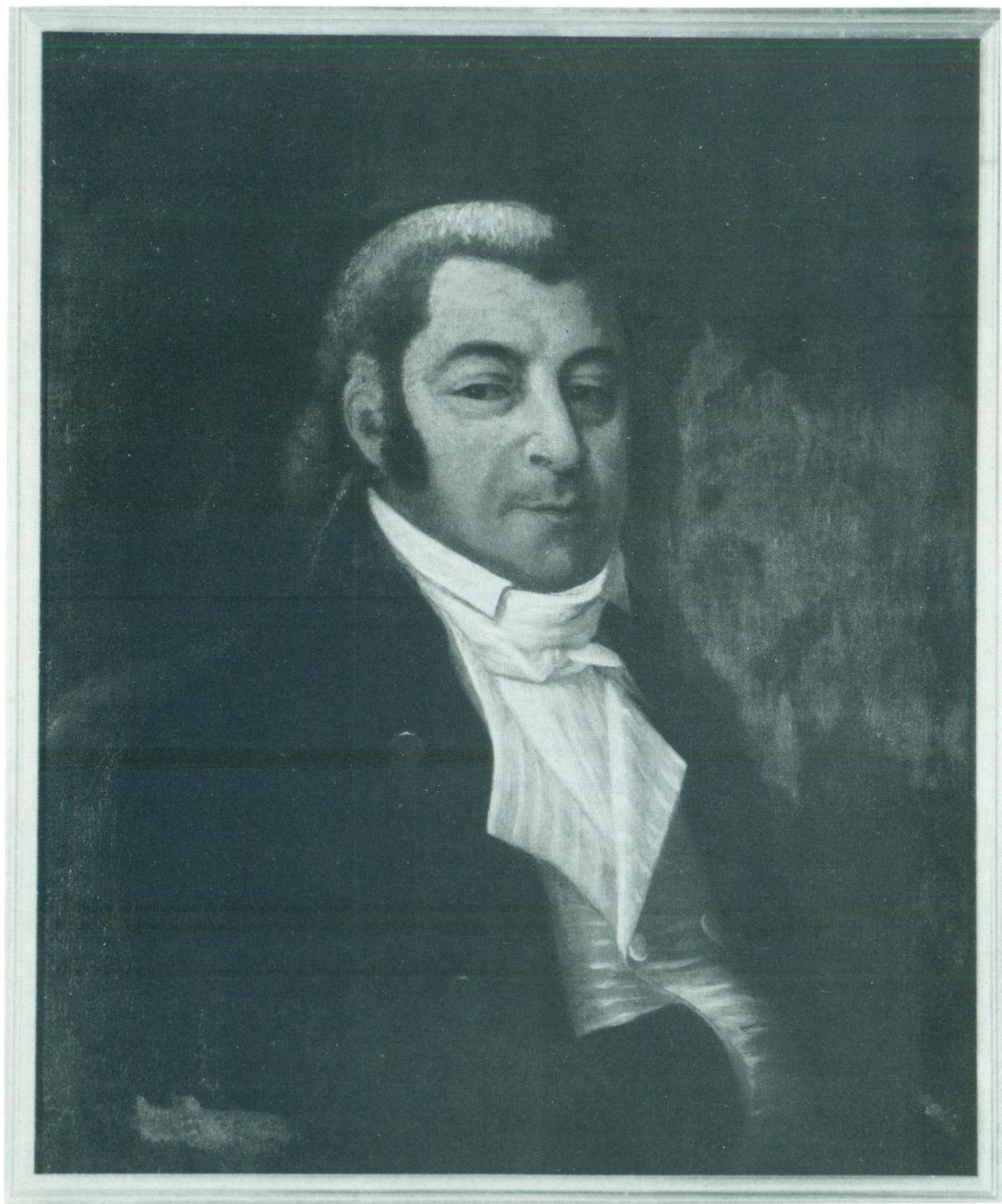
Joupart Neufchâtel, de Sedan, (Ardennes.)

Jean Werbrouck, d' Avernes, (Deux-Sèvres.)

*Ciel*  
Cinny, 2<sup>e</sup> Dunkerque, (Nord.)  
De Bray, 2<sup>e</sup> Amiens, (Somme.)  
Le Courneur, 2<sup>e</sup> Guerville, (Manche.)

J'ai l'honneur de vous saluer.  
*M. de la Motte*

Echoppe d'Amiens



Portrait de M. Emmery par van der Puyl (Musée des Beaux-Arts de Dunkerque)  
(Cliché aimablement communiqué par Mlle Lecieux, Conservateur)

La toile n'est ni signée ni datée.

Il existe au musée des Beaux-Arts de Dunkerque un autre portrait de M. Emmery, œuvre d'un artiste hollandais, Gérard van der Puyl, mais si l'identité du personnage est bien confirmée par une ressemblance certaine, il nous semble, par contre, exclu que ce soit la même main qui ait peint l'une et l'autre toile, en dépit de l'attribution donnée par le vendeur de notre tableau.

Nous savons que c'est le 25 thermidor an XI (13 août 1803) que le maire de Dunkerque reçut son écharpe d'honneur accompagnée d'une lettre signée de Bonaparte et du secrétaire d'Etat Hugues Maret ; le ministre de l'Intérieur, Chaptal, se chargeait de la transmission à l'intéressé.

La lettre était ainsi conçue :

“ Citoyen Emmery maire, je suis satisfait de l'état de la ville de Dunkerque ; je le suis des sentiments d'attachement que ses habitants m'ont montrés. Je vous envoie une écharpe d'honneur, je désire que vous la portiez.

Que les Dunkerquois y voient une preuve de la satisfaction que j'ai éprouvée au milieu d'eux et du cas particulier que je fais de votre personne ” (cf. reproductions pages 12 et 14).

Une lettre identique fut adressée à chacun des maires distingués.

Ils firent tous partie (à l'exception de M. Porlier) d'une des premières promotions de la Légion d'honneur, le 23 vendémiaire an XII (16 octobre 1803).

Les *Fastes de la Légion d'honneur* (t. II, p. 466) nous apprennent que J.M.J. Emmery, négociant à Dunkerque, avait été élu député du Nord en 1791 à l'Assemblée législative et qu'il avait commandé la garde-nationale de sa ville. Son attitude libérale à l'assemblée lui attira la vindicte de Robespierre qui le fit mettre en état d'arrestation, mais il put échapper aux massacres de la Terreur.

Rallié à Bonaparte lors des événements du 18 brumaire, celui-ci le désigna au conseil de commerce près le ministre de l'Intérieur.

Le 4 juillet 1803, il remit au Premier consul les clés de sa ville, clés qu'il avait refusées au duc d'York venu assiéger Dunkerque en 1793 avec quarante mille hommes.

Au discours d'accueil que lui fit Emmery, le Premier consul répondit “ que les clés de la ville de Dunkerque ne pouvaient rester en de meilleures mains qu'en celles du maire distingué qui les lui présentait ”.

Membre de la Légion d'honneur en 1803, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Emmery reçut sa décoration avec éclat, le 16 août 1804, lors de la grandiose cérémonie du camp de Boulogne.

Comme tant de ses contemporains, le maire de Dunkerque renia sa fidélité à l'Empereur ; il se rallia tout de suite à Louis XVIII et fit partie de la députation “ chargée de venir à Paris y apporter l'adhésion de sa ville à l'heureuse révolution qui venait de s'opérer ”.

“ Depuis cette époque le nom d'Emmery est resté dans l'oubli le plus complet ”. (3).

Madame Isabelle du Pasquier  
Conservateur du Musée

(3) (*Fastes de la Légion d'honneur* op. cit.)